

## **Régionalisme et idée européenne dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle : le cas de Jean Charles-Brun (1870-1946)<sup>1</sup>**

La naissance et le développement du mouvement régionaliste français durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle a jusqu'ici très peu suscité la curiosité des historiens<sup>2</sup>.

Le régionalisme a pourtant, à la Belle Époque comme dans l'entre-deux-guerres, rassemblé des personnalités de toutes tendances politiques et de toutes origines intellectuelles, puisqu'on y croise des hommes tels que Charles Maurras, Frédéric Mistral, Maurice Barrès, Joseph Paul-Boncour, Louis Marin, Jean Hennessy, Henry de Jouvenel, Alexandre Ribot, Paul Vidal de La Blache, Jean Brunhes, etc... pour ne citer que les plus connus d'entre eux.

C'est en effet une particularité du mouvement régionaliste français – et assurément sa faiblesse – que d'y voir cohabiter des esprits si divers, « des partisans d'une décentralisation administrative qui se contentent à l'intérieur d'un État unitaire, d'un minimum de desserrement du carcan centralisateur bridant les libertés locales ; des adeptes convaincus d'un État fédéral qui abandonnerait une partie des attributions de la souveraineté à des régions qu'il resterait d'ailleurs à définir ; d'innombrables érudits locaux que passionnent simplement cette couleur locale et ces curiosités folkloriques »<sup>3</sup>...

Afin de mettre en rapport toutes les sociétés et toutes les personnalités gagnées à l'idée régionale, est créée à Paris, en mars 1900, une Fédération régionaliste française, à l'initiative de celui qui fut « le principal animateur et le principal théoricien »<sup>4</sup> du régionalisme français dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, Jean Charles-Brun.

Figure tout à fait méconnue que celle de ce méridional, « 'apôtre du régionalisme', sillonnant inlassablement la France pour réveiller les provinces endormies de son verbe incisif »<sup>5</sup>, selon la formule de l'un de ses disciples, et qui va animer sans compter la

---

<sup>1</sup> Communication présentée le 23 mai 2002 lors du colloque international de Strasbourg « Le fait régional et la construction européenne » et publiée dans BITSCH Marie-Thérèse (dir.), *Le fait régional et la construction européenne*, Bruxelles, Bruylant, 2003, p. 31-44.

<sup>2</sup> Pour un aperçu d'ensemble sur l'histoire du régionalisme à ses débuts, nous renvoyons le lecteur vers l'article d'Anne-Marie THIESSE, « L'invention du régionalisme à la Belle Époque », *Le mouvement social*, n°160, juillet-septembre 1992, p. 11-32. Deux autres publications, quoique assez anciennes ont été également utilisées pour notre étude : FLORY (Thiébaud), *Le mouvement régionaliste français : Sources et développements*, Paris, PUF, 1966 ; GRAS (C.) et LIVET (G.), s.d., *Régions et régionalisme en France du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Actes du colloque de Strasbourg du 11 au 13 octobre 1974, Paris, PUF, 1977.

<sup>3</sup> VIGIER (Philippe), « Régions et régionalisme en France au XIX<sup>e</sup> siècle », in *Régions et régionalisme en France*, op. cit., p. 162.

<sup>4</sup> FLORY (Thiébaud), *Le mouvement régionaliste français*, op. cit., p. 3.

<sup>5</sup> LIZOP (Édouard), « Introduction à la pensée de Charles-Brun », *Politique*, 1967, n° 37-40, p. 106.

Fédération régionaliste française pendant près d'un demi-siècle en tant que « délégué général ».

C'est sur lui que se concentrera notre réflexion, ne pouvant rendre compte dans le cadre de cette courte étude de la position de l'ensemble du mouvement régionaliste français – d'une si grande variété de militants et de tendances – sur la question du fédéralisme européen.

Si le choix de Charles-Brun s'est d'emblée imposé à nous, c'est qu'il nous semblait incarner parfaitement l'articulation entre l'identité régionale et l'identité européenne qui nous intéresse tout particulièrement ici. Il s'est, en effet, engagé avec une égale conviction dans l'action régionaliste comme dans le combat européiste. Car pour lui, ce sont absolument les mêmes principes qui fondent la nécessité d'organiser la région et celle de construire l'Europe : militer pour le fédéralisme européen, ce n'est que « mettre [la] doctrine régionaliste à l'échelle »<sup>6</sup>. Il y a dans son esprit, dans son cœur on oserait dire, une implacable continuité et complémentarité entre l'identité provinciale, le sentiment national et l'esprit européen :

« Comme être Provençal ou Breton ne s'oppose pas à être Français, être Français ou Allemand ne s'oppose pas à être Européen »<sup>7</sup>.

Comment Charles-Brun parvient-il à établir une relation aussi logique, un lien aussi nécessaire entre régionalisme et européisme, c'est ce que cette brève étude voudrait essayer de montrer.

## **I. – L'apôtre méconnu du régionalisme**

### ***a- L'organisateur***

Né à Montpellier le 29 décembre 1870, agrégé de Lettres, Charles-Brun vient au régionalisme par Frédéric Mistral et participe à l'aventure du Félibrige, fondé en 1854 par sept poètes méridionaux qui se proposaient de faire renaître la langue et la littérature occitanes. Monté ensuite à Paris, il fréquente alors l'École parisienne du Félibrige, animée par de jeunes méridionaux comme lui, disciples de Mistral.

Mais il sent bientôt la nécessité de fédérer le mouvement régionaliste, et c'est chose faite en 1900 avec la naissance de la Fédération régionaliste française dominée par des intellectuels méridionaux, mais qui comprend aussi quelques Bretons emmenés par Charles Le Goffic.

---

<sup>6</sup> CHARLES-BRUN (Jean), « Les fédérations primaires », in HENNESSY (Jean) et CHARLES-BRUN, *Le principe fédératif*, Paris, Alcan-PUF, 1940, p. 166.

<sup>7</sup> CHARLES-BRUN (Jean), « A propos de l'Union européenne », *Monde nouveau*, février 1931, p. 57.

Cette Fédération régionaliste, Charles-Brun l'anime sans relâche et en dirige son organe, *L'Action régionaliste*. Le terme pourtant de « régionalisme » ne lui convient qu'à moitié – il « n'est pas fameux » avoue-t-il – mais il a pour lui d'être « commode, étant obscur et prêtant à des interprétations diverses, de la plus sage décentralisation au fédéralisme »<sup>8</sup>. Bref, il est adopté pour sa valeur œcuménique, un œcuménisme qui présidera d'ailleurs aux destinées de la Fédération régionaliste française, à laquelle est assigné un rôle fort modeste :

« Elle ne veut point imposer une direction ou une discipline. Elle coordonne, elle fédère des énergies et des volontés. Tout au plus, prétend-elle à être le lieu commun du mouvement régionaliste »<sup>9</sup>.

En effet, l'accord des régionalistes ne semble pouvoir se faire à cette époque que sur un programme minimaliste appelant à « la lutte nécessaire contre la centralisation, contre l'uniformité, qui n'est pas l'unité, mais sa contrefaçon malfaisante et grossière »<sup>10</sup>.

Pour appartenir à la Fédération, il suffit donc d'adhérer à quelques idées peu compromettantes, se résumant, au niveau administratif, à la « division de la France en régions homogènes » ; au niveau économique, à la « liberté des initiatives communales et régionales », et au niveau intellectuel, à un enseignement approprié aux besoins régionaux et à un « développement des œuvres de l'initiative privée dans le domaine des lettres, des sciences et des arts »<sup>11</sup>.

Ce programme minimal doit beaucoup à Charles-Brun qui contribue de façon notable à doter le mouvement régionaliste français du corpus doctrinal qui lui manquait encore.

## ***b- Le penseur***

Charles-Brun publie, en 1911, une sorte de bréviaire du régionalisme, un épais volume simplement intitulé : *Le régionalisme*<sup>12</sup> et tous les thèmes qu'il y développe seront répétés, de manière presque invariable pendant un demi-siècle, dans un grand nombre de ses conférences et publications.

L'auteur réclame en tout premier lieu, un redécoupage administratif de la France, selon trois échelons : la commune, le district et la région, cette dernière possédant son autonomie budgétaire et une large capacité décisionnelle en matière de gestion.

---

<sup>8</sup> CHARLES-BRUN (Jean), *Mistral, Précurseur et prophète*, Paris, Les éditions du monde moderne, 1930, p. 16.

<sup>9</sup> « Appel de la Fédération régionaliste française » (1901), reproduite dans CHARLES-BRUN (Jean), *Le régionalisme*, Paris, Bloud et Cie, 1911, p. 279.

<sup>10</sup> CHARLES-BRUN (Jean), *Mistral, Précurseur et prophète*, *op. cit.*, p. 18.

<sup>11</sup> « Appel de la Fédération régionaliste française », *op. cit.*, p. 279-280.

<sup>12</sup> CHARLES-BRUN (Jean), *Le régionalisme*, *op. cit.*

En matière économique, il souhaite lutter contre l'exode rural, au moyen d'actions de propagande et en améliorant les conditions de vie à la campagne : améliorer les techniques de production et développer les infrastructures locales, soutenir la petite propriété, encourager les organisations professionnelles et coopératives, aider les industries rurales, ...

Dans l'ordre culturel, Charles-Brun souhaite vivement rendre aux provinces la vie intellectuelle qu'elles sont en train de perdre. Il s'intéresse notamment aux *Littératures provinciales*, titre d'un ouvrage qu'il publie en 1907, et obtient en 1932 la création, à la Société des Gens de lettres, d'un centre régionaliste dont il sera le secrétaire.

La revitalisation culturelle des provinces doit passer, selon lui, par l'enseignement, la presse provinciale, le théâtre régional, les musées régionaux. Charles-Brun était lui-même vice-président de la Société du folklore français et du folklore colonial, membre de la Commission nationale des arts et traditions populaires, membre du Comité d'art régional du Touring Club de France, et il était lié à de nombreux responsables locaux et nationaux d'associations ethnographiques ou folkloriques.

Si Charles-Brun met sur le même plan les questions administratives et économiques et les revendications d'ordre culturel, c'est que pour lui « le régionalisme peut s'appliquer à tous les modes de l'activité nationale [...] : plutôt qu'un système, il est une méthode »<sup>13</sup>.

On pourrait toutefois lui reprocher d'avancer trop rarement dans le détail de ses propositions et de ne pas trancher nettement les questions de doctrine qui peuvent apparaître comme controversées.

### **c- Le militant**

Ce qui ne l'empêche pas de mener une propagande infatigable au service de l'idée régionaliste, multipliant les articles et les conférences publiques, les parrainages et les collaborations à un nombre impressionnant de mouvements et d'associations.

« Pas une association, pas un journal, pas une initiative tendant à la résurrection de la vie régionale qui ne voulût l'avoir comme président d'honneur ou comme premier collaborateur »<sup>14</sup>,

rapporte l'un de ses disciples, Édouard Lizop. Le dépouillement de ses archives personnelles déposées au Musée national des arts et traditions populaires (Paris) confirme parfaitement ce témoignage : Charles-Brun rayonne au cœur de la vie régionaliste française.

---

<sup>13</sup> CHARLES-BRUN (Jean), *Qu'est-ce que le régionalisme ?*, Paris, [1936 ?], p. 8.

<sup>14</sup> LIZOP (Édouard), *art. cit.*, p. 106.

Il est vrai qu'il est doté d'un « don exceptionnel de séduction » comme le rappelle Marcel Prélot :

« Je le revois encore, sur l'estrade, trop basse pour sa taille, de la petite salle des conférences de 'la Démocratie'. Sur une table droite et nue, aucune note ; rien entre lui et l'auditoire que ses longs bras attiraient et que retenait la fulguration de son regard. Un léger accent rappelait le fils du pays d'Oc. Celui-ci gardait son cœur, tandis qu'il se dépensait dans des enseignements multiples »<sup>15</sup>.

Autour de Charles-Brun se crée également un petit cénacle de proches disciples, qui avaient notamment pour habitude de se réunir le dimanche au domicile du maître, qu'ils révéraient comme le « grand chef spirituel » du mouvement régionaliste, en raison de « l'infaillibilité de [sa] doctrine », de son « ardeur apostolique » et de son « plus absolu désintéressement »<sup>16</sup>.

Il semble que ces efforts de réflexion et de militantisme aient eu un certain effet sur la popularité de l'idée régionale dans l'entre-deux-guerres : au milieu des années trente, Charles-Brun pouvait dresser le tableau d'un régionalisme bel et bien « sorti de sa période mystique », fruit de « la propagande assidue et méthodique de la Fédération régionaliste française et des nombreux groupements provinciaux qui se rattachent à elle »<sup>17</sup>.

L'incessant combat de Charles-Brun pour la cause régionaliste finit malheureusement par l'aveugler et le faire succomber aux sirènes de la France nouvelle et de la « Révolution nationale » prônée par Vichy. Le vieux militant fut alors membre du Conseil national de Vichy, dîna à l'occasion avec le Maréchal<sup>18</sup> et laissa trahir dans ses écrits une parfaite identité de vues avec les idées pétainistes, et notamment celles appelant au retour à la terre :

« Nous avons, depuis plus d'un siècle, perdu pied en nous détachant de la terre. [...] Je songe aux vertus propres du sol et de la race, aux caractères de cette paysannerie, force véritable de la nation, école de patience et de labeur, conservatrice de la moralité et de la vie familiale »<sup>19</sup>.

En 1944 encore, il publie dans la série des « Cahiers politiques de Vichy » un petit opuscule sur *Le Régionalisme* dans lequel il exalte ces « deux grandes forces qui avaient

<sup>15</sup> PRÉLOT (Marcel), préface de FLORY Thiébaud, *op. cit.*, p. VIII-IX.

<sup>16</sup> CLOZIER (René), « Nos dimanches chez Charles-Brun », *Cahiers de l'action régionaliste*, 1948, p. 33.

<sup>17</sup> CHARLES-BRUN (Jean), *Qu'est-ce que le régionalisme ?*, *op. cit.*, p. 4-5.

<sup>18</sup> Archives du Musée national des arts et traditions populaires (Paris), [ci-après MNATP], Fonds Charles-Brun, boîte 8 : un carton d'invitation avec l'autographe au crayon noir de Pétain tend à prouver qu'il a dîné avec le Maréchal à l'Hôtel du Parc le 20 mai 1941.

<sup>19</sup> Extrait de CHARLES-BRUN (Jean), *Olivier de Serres, gentilhomme de la Terre*, Paris, Jean Renard, 1943, cité dans LIZOP, *art. cit.*, p. 121.

faibli, qu'il faut restaurer, dont le Maréchal Pétain a dit, à maintes reprises, l'intérêt passionné qu'il leur portait : la paysannerie, l'artisanat »<sup>20</sup>.

Les désillusions ne tarderont cependant pas à venir et Charles-Brun animera au lendemain de la guerre une conférence devant la Ligue républicaine nationale sur « La faillite de Vichy en matière de régionalisme »<sup>21</sup>, qui sonne comme le cruel désaveu de son attitude durant l'occupation.

## **II. –Le théoricien du fédéralisme**

### ***a- La double influence de Proudhon et de Mistral***

La cause régionaliste ne constitua jamais qu'un aspect du combat de Charles-Brun : il aimait d'ailleurs pousser le paradoxe jusqu'à dire : « Je ne suis pas un régionaliste »<sup>22</sup>. Il se considérait, en effet, davantage comme un fédéraliste. Comme le rapporte l'un de ses disciples, « il ne fallait [...] pas le pousser beaucoup pour obtenir de lui une profession de foi fédéraliste. Il s'exprimait alors sans contrainte, se laissant aller à sa 'foi fédéraliste' et l'on retrouvait en lui tous les enthousiasmes et aussi quelque peu le messianisme des grands doctrinaires »<sup>23</sup>.

Ses convictions fédéralistes lui venaient d'abord de Proudhon, dont il parlait « avec une vénération profonde »<sup>24</sup>, le considérant comme « le plus lucide des théoriciens »<sup>25</sup>. Épousant parfaitement ses conceptions, Charles-Brun était convaincu que « le principe fédératif [était] en marche depuis les origines humaines [...] Il est comme une matière de foi : il est le but vers lequel tend notre race, le terme assigné au progrès de l'humanité »<sup>26</sup>. Il ne perdit alors aucune occasion pour diffuser les théories proudhoniennes dont il se fit en quelque sorte le spécialiste incontournable, l'exégète le plus qualifié, préfaçant et rééditant notamment en 1921 le *Principe fédératif* que Proudhon avait publié en 1863.

---

<sup>20</sup> CHARLES-BRUN (Jean), *Le régionalisme*, collection « Cahiers de formation politique », n°14, Vichy, 1944, p. 49.

<sup>21</sup> MNATP, Fonds Charles-Brun, Boîte n°8.

<sup>22</sup> LIZOP (Édouard), « La pensée politique de Charles-Brun », *Cahier de l'action régionaliste*, numéro spécial : « Hommage à Charles-Brun (1870-1946) », mai 1948, p. 30.

<sup>23</sup> LIZOP (Édouard), « Introduction à la pensée de Charles-Brun », *art. cit.*, p. 109.

<sup>24</sup> Édouard LIZOP, « La pensée politique de Charles-Brun », *art. cit.*, p. 30.

<sup>25</sup> CHARLES-BRUN (Jean), introduction à PROUDHON (Pierre-Joseph), *Du principe fédératif et de la nécessité de constituer le parti de la révolution*, Editions Bossard, Paris, 1921, p. 36.

<sup>26</sup> CHARLES-BRUN (Jean), « Les principes du fédéralisme », *L'Europe fédéraliste, Aspirations et réalités*, Conférences faites au Collège Libre des Sciences Sociales, Paris, Marcel Giard, 1927, p. 5.

Les conceptions de Charles-Brun doivent également beaucoup à l'influence de Frédéric Mistral, qu'il considérait comme un « précurseur » et un « prophète »<sup>27</sup> du régionalisme aussi bien que du fédéralisme international. Il rappelait que Mistral souhaitait établir patiemment la paix du monde sur la base de fédérations, notamment d'une fédération latine, auxquelles - « loin de vouloir effacer les personnalités ethniques » - il réservait « toute l'autonomie compatible avec les exigences du lien fédéral »<sup>28</sup>.

### ***b- Fédéraliste plus que régionaliste***

Nourri des théories fédéralistes de ses maîtres, Charles-Brun se démarqua donc toujours de certains régionalistes qu'il considérait bien davantage comme des « décentralisateurs » puisque se contentant « d'enlever au pouvoir central un certain nombre de droits qu'ils confèrent aux divers organes du corps social ». Au contraire, il était de ceux qui estimaient qu'il fallait « enlever à l'État central tout ce qu'on peut lui ôter, tant que les régions gagnent plus à conserver leurs prérogatives qu'à les lui remettre »<sup>29</sup>.

Bref, Charles-Brun se montrait ici une nouvelle fois plus fédéraliste que régionaliste, « le fédéralisme pos[ant] le problème de l'État » et étant donc « moins timide que le régionalisme »<sup>30</sup>.

Charles-Brun souhaitait donc voir s'appliquer à la région le système fédéraliste développé par Proudhon, à savoir que « les composantes de l'État fédéral délèguent à l'État par un acte volontaire, par un libre pacte, une part de leurs attributions, en conservant tout ce qu'elles peuvent en conserver »<sup>31</sup>, et ce, dans un but de « garantisme » : car en abandonnant une partie de leur souveraineté à l'État fédéral, elle lui demandent « par ce pacte, de garantir leur propre liberté et le lien fédéral »<sup>32</sup>.

Charles-Brun ne réservait cependant pas l'usage du fédéralisme au seul terrain politique, et voyait dans le mouvement syndical une heureuse transposition des idées fédérales au niveau économique :

« Chaque ouvrier, dans sa corporation, chaque corporation, dans le groupement syndical, abandonne une partie de ses droits, mais la partie seule dont l'abandon est nécessaire pour un accroissement de liberté et de protection »<sup>33</sup>.

---

<sup>27</sup> CHARLES-BRUN (Jean), *Mistral, Précurseur et prophète*, *op. cit.*

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 73.

<sup>29</sup> CHARLES-BRUN (Jean), *Le régionalisme* (1944), *art. cit.*, p. 11.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>31</sup> CHARLES-BRUN (Jean), introduction à PROUDHON (Pierre-Joseph), *op. cit.*, p. 31.

<sup>32</sup> *Id.*

<sup>33</sup> CHARLES-BRUN (Jean), « Les principes du fédéralisme », *L'Europe fédéraliste*, *op. cit.*, p. 9.

Charles-Brun rejoignait ici les théories du fédéralisme économique, développées par ailleurs par un Joseph Paul-Boncour ou par un Jean Hennessy, dont le mot d'ordre était la « profession représentée dans la région organisée ».

Au total, Charles-Brun considèrait donc le fédéralisme comme une « méthode générale suivant laquelle on règle toutes les difficultés »<sup>34</sup>, y compris celles qui se posent au niveau international.

### ***c- Soutien critique à la Société des Nations***

C'est pourquoi il rêvait de voir le monde organisé sur la base de fédérations d'États. Fédérations au pluriel, car suivant une fois de plus les enseignements de Proudhon, il ne croyait pas en une fédération universelle des nations.

C'est d'ailleurs ce qui l'amena à formuler certaines critiques à l'égard de la jeune Société des Nations, tout en s'engageant nettement au sein du mouvement français qui s'efforçait de la soutenir, occupant même de nombreuses années la fonction de secrétaire général de la Fédération française des associations pour la SDN fondée par Léon Bourgeois et de la Ligue pour l'organisation de la Société des Nations présidée par Jean Hennessy.

Son discours était alors partagé entre sa foi nettement affirmée pour la nouvelle organisation internationale et son désir de la perfectionner, lui reprochant essentiellement « deux vices congénitaux » : « d'une part, elle n'est pas démocratique, en son essence ; de l'autre, elle tend vers l'universalité »<sup>35</sup>. Bref, on avait voulu bâtir d'emblée trop grand et on n'avait pas pris le temps de construire une organisation véritablement fédérale. Charles-Brun entendait donc que la SDN se transforme en une « fédération de fédérations »<sup>36</sup>, ces dernières étant appelées « fédérations primaires » et devant être conclues « entre peuples rapprochés par leurs affinités de race et d'esprit ou par leurs intérêts économiques »<sup>37</sup>.

Dans cette conception fédéraliste du monde, quelle serait la place de l'Europe : le vieux continent pourrait-il constituer l'une de ces « fédérations primaires » ?

---

<sup>34</sup> MNATP, Fonds Charles-Brun, boîte 9, discours de Jean Charles-Brun prononcé devant la Ligue d'action régionaliste, le 9 décembre 1917.

<sup>35</sup> CHARLES-BRUN (Jean), « Il faut organiser le fédéralisme international », *Progrès civique*, 10 décembre 1921, p. 15.

<sup>36</sup> CHARLES-BRUN (Jean), « Les principes du fédéralisme », *L'Europe fédéraliste, op. cit.*, p. 10.

<sup>37</sup> *Id.*

### **III. – Un projet d'Europe unie**

#### ***a- L'Europe comme « fédération primaire » ?***

Critiquant donc l'idée d'une Société des Nations universelle, principe qui avait d'ailleurs volé en éclats après le refus des États-Unis d'appartenir à l'organisation genevoise, Charles-Brun se fit dès le début des années vingt le défenseur de fédérations plus restreintes et c'est à l'Europe ensanglantée par la Grande Guerre qu'il destinait prioritairement ce discours.

Le vieux continent ne constituerait pas nécessairement une seule « fédération primaire », mais plus vraisemblablement – du moins au départ – une fédération de fédérations. En tout cas, Charles-Brun se refusait pour le moment à trancher entre partisans de regroupements infra-européens du type « fédération panlatine » et avocats des « États-Unis de l'Europe continentale ». Il se réfugiait dans une approche pragmatique et expliquait que « la vie décidera[it] » ainsi que « l'interdépendance des nations, que la guerre a mise si brutalement en lumière »<sup>38</sup>.

Mais on sent chez Charles-Brun la conception héritée de Proudhon, selon laquelle en matière de fédérations, il faut se méfier des « constructions trop hâtées [...] s'écroul[ant] aussi vite qu'elles s'élevèrent » : le fédéralisme « réclame la longue patience et tout un travail d'éducation des citoyens et des peuples »<sup>39</sup>. L'Europe ne saurait faire exception à la règle.

La période des années vingt semble néanmoins marquer dans ce processus de prise de conscience européenne une étape importante et Charles-Brun suit les progrès de l'idée européenne avec grand intérêt, examinant particulièrement le plan d'Union fédérale européenne proposé par Aristide Briand à la fin de la décennie.

#### ***b- Face au débat européen des années vingt***

Si Charles-Brun soutient les efforts salutaires entrepris par le ministre des Affaires étrangères, il tempère les enthousiasmes trop excessifs en répétant que l'union de l'Europe ne pourra se réaliser qu'« à très longue échéance »<sup>40</sup> et en prévenant « les tenants de la confédération européenne » du « danger ou même, très probablement, [de] l'impossibilité d'un succès immédiat »<sup>41</sup>.

---

<sup>38</sup> CHARLES-BRUN (Jean), « Il faut organiser le fédéralisme international », *art. cit.*, p. 16.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>40</sup> CHARLES-BRUN (Jean), « A propos de l'Union européenne », *art. cit.*, p. 55.

<sup>41</sup> *Id.*

Dans un premier temps, il souhaite que les efforts portent plutôt sur l'économique, ayant présent à l'esprit l'exemple du Zollverein « géniteur de l'unité allemande »<sup>42</sup> :

« Répartir rationnellement la production internationale, favoriser les échanges, organiser le travail en commun, telle est la première besogne »<sup>43</sup>.

Mais en bon fédéraliste qu'il est, il ne peut qu'être choqué par la proposition de Briand de créer un lien fédéral entre États européens dans le respect absolu des souverainetés nationales : « concevoir ce lien sans admettre que l'on touche à la souveraineté des États, c'est proprement la quadrature du cercle »<sup>44</sup>.

Charles-Brun insiste donc sur la nécessité d'abandons de souveraineté, mais se veut rassurant en réaffirmant que chaque nation « ne délègue à l'organisme supérieur que ce qu'elle peut lui déléguer en retirant un avantage. Le moins possible, donc, et volontairement, et dans une vue de 'garantisme' »<sup>45</sup> :

Les « nations fédérées [...] n'auront pas à renoncer à leur vie propre, à leur originalité. Rien de plus éloigné du magma européen, dont rêvent certains, que la pure conception proudhonienne. Elle va si loin là-dessus qu'elle veut, à l'intérieur de chaque État même, le maintien des nationalités qui le composent, et qu'elle se refuse à leur assimilation centralisatrice »<sup>46</sup>.

Une fois de plus, la liaison entre européisme et régionalisme est ici parfaitement exprimée. Mais s'agissant de définir plus nettement les contours institutionnels de la future fédération européenne, Charles-Brun refuse pour le moment de se montrer plus précis :

« Devons-nous croire à une confédération d'États ou à un véritable État fédéral, qui exigerait un gouvernement « supernational », comme certains le demandent ? Il est trop tôt pour le dire »<sup>47</sup>.

L'évolution peu favorable de l'idée européenne dans les années trente semble néanmoins donner raison à cette attitude de prudence affichée depuis toujours par Charles-Brun en matière de fédéralisme, celui-ci étant surtout, selon ses dires, affaire de temps et de patience...

---

<sup>42</sup> *Id.*

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>44</sup> *Id.*

<sup>45</sup> *Id.*

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 56-57.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 56.

### **c- Guerre mondiale et ultimes engagements**

Du coup, les années trente marquent le temps de la « retraite » pour Charles-Brun, qui se décrit alors volontiers comme un « vieil homme, toujours confiant dans le fédéralisme, mais un peu découragé de proclamer, sans qu'on l'entendît, ce qu'il croit être la vérité »<sup>48</sup>.

Le contexte de la seconde guerre mondiale va cependant faire bénéficier les idées fédérales d'un net regain d'intérêt de la part de la presse et de l'opinion : « On ne peut ouvrir un journal ni une revue sans y voir débattre le problème du fédéralisme européen, et toujours avec des conclusions favorables »<sup>49</sup>, écrit alors Charles-Brun qui sort opportunément de sa retraite et entreprend une série d'articles et de conférences sur le sujet, pouvant faire valoir auprès de ses lecteurs ou auditeurs sa longue carrière de militant fédéraliste.

Il reprend alors à son compte l'alternative célèbre « S'unir ou Mourir » développée à la fin des années vingt par Gaston Riou et donne dans le quotidien *L'Aube* deux articles sous ce titre<sup>50</sup>. En avril 1940 encore, à quelques jours de l'effondrement français, il répète, s'exprimant devant le banquet de la Société de géographie commerciale, que « le principe fédératif est le salut de l'Europe. Ne nous lassons pas de le répéter : ou l'Europe se fédérera ou elle périra. Nulle échappatoire au dilemme : s'unir ou mourir »<sup>51</sup>.

La plus éclatante démonstration de cet engagement européen a lieu en décembre 1939, lorsque son vieil ami Jean Hennessy l'invite à prendre part à une série de conférences publiques sur le « Principe fédératif » qu'il a organisées au Collège libre des sciences sociales et qui seront ensuite éditées chez Alcan sous le titre : *Le Principe fédératif*. Cette manifestation remporte un très vif succès à en croire la presse de l'époque qui parle d'une « énorme affluence d'auditeurs » :

« Il a fallu ouvrir toutes les portes et, jusqu'au fond du vestibule, ce public serré, attentif, silencieux, a écouté le remarquable exposé de la question qu'ont entrepris Jean Hennessy et Charles-Brun »<sup>52</sup>.

Ici comme ailleurs, Charles-Brun réaffirme inlassablement sa fidélité aux conceptions de Proudhon et de Mistral, et notamment l'idée de la progressivité du fédéralisme : « L'Europe ne se fera pas d'un seul coup »<sup>53</sup>, car tous les États ne sont pas « également mûrs

---

<sup>48</sup> CHARLES-BRUN (Jean), « La doctrine de Proudhon », in HENNESSY (Jean) et CHARLES-BRUN (Jean), *Le principe fédératif*, Paris, *op. cit.*, p. 35-36.

<sup>49</sup> CHARLES-BRUN (Jean), « S'unir ou mourir », *L'Aube*, 25 janvier 1940, p. 1.

<sup>50</sup> Le 2 décembre 1939 et le 25 janvier 1940.

<sup>51</sup> MNATP, Fonds Charles-Brun, boîte 9, Allocution de Charles-Brun au Banquet de la Société de Géographie commerciale, 10 avril 1940.

<sup>52</sup> SOULAIROL (Jean), « L'avenir fédéral », *L'Aube*, 10-11 décembre 1939.

<sup>53</sup> CHARLES-BRUN (Jean), « S'unir ou mourir », *art. cit.*, p. 1.

pour le fédéralisme »<sup>54</sup>. Surtout que le contexte actuel laisse mal imaginer « la création d'une seule fédération qui engloberait, au lendemain d'une guerre terrible et affreuse comme celle qui nous menace, des peuples qui hier encore n'étaient pas amis »<sup>55</sup>.

Charles-Brun préfère donc, quitte à choquer ses auditeurs, écarter « résolument la thèse des États-Unis d'Europe réalisés dans un avenir immédiat »<sup>56</sup> :

« Nous voulons suivre la méthode proudhonienne, méthode de prudence, de longue éducation, et nous estimons que c'est seulement par étapes que l'on peut arriver à créer ces États-Unis d'Europe que nous souhaitons autant que vous tous et que nous considérons comme l'aboutissement normal de l'évolution fédéraliste »<sup>57</sup>.

Il faudra donc se contenter pour le lendemain de la guerre de réaliser des « fédérations primaires, membres de la future confédération européenne »<sup>58</sup> et Charles-Brun voit dans les accords conclus entre la France et la Grande-Bretagne depuis le début de la guerre (commandement unique, comité de coordination), la réalisation d'une ébauche de Fédération franco-britannique, à laquelle pourraient s'agréger Belgique, Pays-Bas et Luxembourg. Il envisage également une fédération entre les pays scandinaves (Suède, Norvège, Danemark), éventuellement une autre entre les pays baltes et la Finlande, et enfin une confédération danubienne.

Charles-Brun répète une nouvelle fois que ces fédérations doivent conduire à de réels abandons de souveraineté de la part des États contractants, en sorte « que chacun garde une part de souveraineté et en aliène une autre part »<sup>59</sup>. Toutefois, il ne s'agit nullement de construire un « internationalisme niveleur qui efface les frontières et les originalités. Chaque peuple y reste bien individuel »<sup>60</sup> et « cultive ses originalités »<sup>61</sup>.

Le dernier témoignage sur la pensée européenne de Charles-Brun nous vient d'un texte inédit publié bien plus tard par son disciple Édouard Lizop, et écrit à sa demande vraisemblablement à la fin de la seconde guerre mondiale. Charles-Brun y fait le constat d'une Société des Nations, simple « société de gouvernements », ne respectant donc pas les principes du fédéralisme<sup>62</sup>, et il propose en conséquence que le fédéralisme international

---

<sup>54</sup> CHARLES-BRUN (Jean), « La doctrine de Proudhon », *op. cit.*, p. 51.

<sup>55</sup> *Id.* cinquante quatre

<sup>56</sup> CHARLES-BRUN, « Les fédérations primaires », in HENNESSY (Jean) et CHARLES-BRUN (Jean), *Le principe fédératif*, *op. cit.*, p. 161.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 162.

<sup>58</sup> *Id.*

<sup>59</sup> CHARLES-BRUN (Jean), « La doctrine Proudhon », *op. cit.*, p. 46.

<sup>60</sup> CHARLES-BRUN (Jean), « S'unir ou mourir », *L'Aube*, 2 décembre 1939, p. 1.

<sup>61</sup> CHARLES-BRUN (Jean), « La doctrine de Proudhon », *op. cit.*, p. 54.

<sup>62</sup> *Politique*, 1966, n° 37-40, p. 169.

devienne en quelque sorte la règle de la politique extérieure de la France, à qui reviendra « le beau, le noble rôle de promouvoir et d'assurer le triomphe » du fédéralisme<sup>63</sup> :

« Notre pays, s'il n'est plus le plus peuplé et le plus puissant d'Europe, doit, garder toute sa supériorité dans le domaine de l'idée ; [...] nous lui proposons une tâche splendide, celle que lui assignait déjà un Proudhon, un Michelet, un Victor Hugo saluant les futurs Etats-Unis d'Europe : donner à notre continent et, par delà, au monde, une paix sûre, une rayonnante liberté »<sup>64</sup>.

Au terme de cette étude, nous pouvons affirmer que Charles-Brun a fait preuve durant toute la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle d'un engagement constant et déterminé en faveur des théories régionalistes et fédéralistes héritées de Proudhon et de Mistral. Dans la continuité de ses maîtres, il a proposé une vision globale du monde, celui dernier étant organisé sous la forme d'une fédération de fédérations, depuis l'échelon provincial jusqu'à l'échelon international. On comprend alors combien régionalisme et européisme s'allient ici pour combattre la place centrale occupée par les États dans le système international, dont la conséquence est la récurrence des conflits meurtriers. Le fédéralisme ne poursuit donc pas d'autre but que la paix du monde, car si « les fédéralistes ne prétendent pas [...] que la guerre sera à jamais abolie par l'application du principe fédératif : ils croient qu'elle peut rendre les guerres plus rares et plus difficiles »<sup>65</sup>. C'est pourquoi les idées fédéralistes inspirent un grand nombre des pacifistes de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle : l'articulation du régionalisme, de l'européisme et du pacifisme 'esdénien' pour exemplaire qu'elle soit chez Charles-Brun n'est pas exceptionnelle à cette époque et on la retrouve également fort bien développée chez un Henry de Jouvenel ou un Jean Hennessy, deux figures marquantes du 'pacifisme genevois' de l'entre-deux-guerres.

© Jean-Michel Guieu - 2002

---

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 170.

<sup>64</sup> *Id.*

<sup>65</sup> CHARLES-BRUN (Jean), « Le fédéralisme et la guerre », in HENNESSY (Jean) et CHARLES-BRUN (Jean), *Le principe fédératif, op. cit.*, p. 135.